# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. F. WEISSE & Co. RUE DE CHARTRES No 73, Entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN 24 DECEMBRE 1861.

G. F. WEISSE, P. LIMET. E. DUFOUR, G. MARBY. EDITEURS-PROPRIETAIRES.


*Nouvelle-Orléans,*
MARDI MATIN, 24 DECEMBRE.

### Abonnés à la semaine.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine" à raison de 25 CENTS pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

*Ventes à Pouvoir de ce jour.*

Par H. Samory, 45 et 47 Vieille Levée—Châles, soieries, velours, marchandises sèches.
Par S. Turpin, 93 Vieille Levée—Huile, champagne, liqueurs, savons, eaux-de-vie, whiskey, &c.
Par E. M. Jacobs, 82 Front Levée—Bijoux, pendules, &c.
Par M. Cerneau & Landry, au Masonic Hall—Esclaves (Succession de Dominique Tamborine).
Par M. Vignié, coin Conti et Passage de la Bourse—Bijouterie fine.
Par M. Bagnatt jr, à la Bourse des Négociants—Objets de fantaisie, montres, diamans, plaqué, porcelaines, &c.

*Vente continuée.*

☞ Nous appelons l'attention des pharmaciens, nouveautés, dépôtaires et des parfumeurs, à la vente publique de la pharmacie située au coin des rues Bourbon et Conti, qui sera continuée ce matin, à 11 heures. Les acheteurs y trouveront un choix varié de médicaments patentés et de parfumeries fines.

### Les Banques.

Le 2 décembre, la chambre des représentants de la Louisiane adopta des résolutions portant que les comités de finances et des banques devraient se rendre à la Nouvelle Orléans pour s'enforcer avec les banques et obtenir des réponses sur les points spécifiés dans les deux résolutions suivantes:

1o—*Résolu* que ledit comité devra demander aux banques de la ville de la Nouvelle Orléans quelles conditions et à quel taux d'intérêt elles consentiraient à prêter à l'Etat de la Louisiane une somme en espèces ou autres fonds au pair, suffisante pour payer et acquitter la contribution imposée au peuple de la Louisiane par le gouvernement confédéré.

2o—*Résolu*: Et aussi une autre somme de —— payable en leur propres billets ou en ceux de la Confédération, pour faire face au déficit qui se trouve présenté dans la perception des contributions de la présente année, et pour faire face aux besoins du gouvernement d'Etat jusqu'à la prochaine réunion de la législature en 1862,—lesdites sommes devant être remboursées dans une période de trois ans après la clôture de cette guerre.

En outre, les présidents de toutes les banques devaient être invités à s'entendre avec tous les comités pour imaginer un système par lequel on pût venir au secours des planteurs de coton de l'Etat, ce système devant servir de base à l'action de la législature.

Les résolutions de la législature ont été adressées aux présidents de chaque banque, et chacun doit y répondre aux questions qui lui ont été posées.

La prêt sollicité par l'Etat va pouvoir être effectué, les banques ayant consenti à avancer les quatre millions et demi demandés. Il n'y a donc aucune difficulté à cet égard.

Sur la question des secours à accorder aux planteurs les réponses des banques ont été difficiles, et elles forment deux catégories distinctes. Les banques à chartes n'ont voulu prendre aucun engagement et se sont contentées de promesses vagues. Les banques libres au contraire ont déclaré que si la législature les affranchissait des certaines restrictions qui s'opposent à l'extension de leur circulation, elles pourraient venir au secours des planteurs dans une limite assez libérale, de trois millions et demi à quatre millions de dollars, dans les proportions suivantes:

| | |
|---|---|
| Banques—Crescent City | $500,000 |
| —Union | 750,000 |
| —De la Nouvelle Orléans | 1,000,000 |
| —Des Marchands & Artis | 1,000,000 |
| —Des Marchands | 425,000 |
| —D'Amérique | 200,000 |
| | $3,875,000 |

La banque de Bâle déclare qu'après avoir fait quarte de son capital placée en obligations de la ville, de l'état ou des Etats Confédérés, il lui est impossible de préciser ce qu'elle pourra faire mais elle promet d'accorder toutes les facilités que ses ressources lui permettront d'offrir.

La seule condition réclamée par ces banques, c'est la facilité d'étendre leur circulation jusqu'à concurrence des deux quarts de leur capital et d'avoir affranchise de l'obligation de faire contresigner leurs billets par l'Auditeur. Une loi dans ce but a été présentée au Sénat par M. Salomon, et après avoir passé au Sénat, elle a été jusqu'à la Chambre qui l'a renvoyée à notre comité.

Nous croyons devoir reproduire les lettres écrites par les présidents des quatre banques à la lettre ou du moins les passages contenant leur réponse au sujet des secours à accorder aux planteurs.

M. Edward Chapman, président *pro tem* de la banque de la Louisiane, écrit:

J'ai reçu votre lettre, &c.

Cette lettre a été soumise au conseil des directeurs ce matin et je suis chargé de dire que, dans les circonstances présentes, il est impossible de donner une réponse positive à cette requête, car cela dépendra de la situation des ressources de la banque à l'époque où la demande sera faite par les planteurs. Je vous informerai respectueusement que cette banque a invariablement prêté l'aide qui était en son pouvoir, quand on s'est adressé à elle, et qu'elle est toujours disposée à le faire quand ce sera praticable.

La réponse de M. James D. Denègre, au nom de la banque des citoyens, est ainsi conçue:

Je regrette de ne pouvoir faire de réponse décisive à votre demande. Il est bien connu que cette banque fera tous ses efforts, comme auparavant, pour soutenir les planteurs, non seulement de la Louisiane, mais encore des états voisins.

A cet égard, je crois devoir ajouter que le passage d'un acte par la législature pour donner au détenteur d'un billet souscrit pour provisions les mêmes droit et privilège que la loi actuelle accorde à la personne qui a fourni les provisions, faciliterait grandement, dans mon opinion la négociation de cette sorte de papier, dans les banques et au dehors et que les planteurs en sentiraient immédiatement l'effet."

M. Denègre fait justement remarquer ce qui semble avoir un peu trop oublié que les banques de la Nouvelle Orléans sont les institutions financières non seulement de l'Etat de la Louisiane, mais de tous les Etats cotoniers de la vallée.

M. H. A. Rathbone, président de la Banque du Canal, s'exprime en ces termes:

"En se référant au bilan ci-inclus de cette banque, vous verrez que si elle prend $700 000 de l'emprunt proposé pour l'Etat, elle verra son aptitude à faire des prêts aux planteurs considérablement atteinte, sinon détruite, attendu qu'aucune banque ne peut compter sur son portefeuille, basé sur le coton, comme sur l'intérêt de ses prêts et encore moins sur le principal, et c'est de cette classe de valeurs que se compose la majeure partie de son portefeuille; quant à cette partie de son actif qui a le sucre pour base elle ne peut compter que sur un faible pourcentage, car la plus grande partie de la récolte étant de basse qualité ne produit que de modiques résultats nets, et la difficulté d'entrer en sur les autres marchés peut la rendre presqu'entièrement invendable. En vue de tout cela il est impossible d'exprimer une opinion sur l'aptitude de la banque à accorder des facilités aux planteurs, bien que le conseil des directeurs soit très favorablement disposé à leur offrir autant d'aide que la position de la banque le permettra."

Au nom de la banque de l'Etat de la Louisiane, M. J. M. Lapeyre, son président, a fait la réponse suivante:

"En réponse, j'ai à dire que le bon vouloir du conseil à accorder des secours aux planteurs ne peut être mis en doute, nous en sentons l'absolue nécessité; mais notre aptitude à le faire est entièrement hors le notre contrôle. En temps ordinaire quand on peut compter sur les rentrées du portefeuille, une partie de ces rentrées peut être appliquée à un objet spécial dans les cas urgents; mais quand nous n'attendons aucune rentrée, nous devons nécessairement limiter nos nouveaux escomptes aux fonds disponibles que nous avons en main ou en perspective, s'il y en a.

(Suit un exposé de la situation de la banque, constatant qu'elle a déjà en portefeuille pour 4 millions de valeurs commerciales, pour la plupart billets de planteurs.)

Dans ces ordinaire, quand les rentrées de ces billets se font régulièrement, on en crut jusqu'à pouvoir compter pour plus d'un tiers de dépôts en espèces. Dans les circonstances actuelles, il est très dangereux de dépasser cette limite. Si on venait à nous retirer nos dépôts qui était ou ce moment plus qu'ordinaires, nous serions hors d'état de les payer même en papier ayant cours.

"Telle étant la présente situation de cette banque, le moyen de nous permettre de rendre service aux planteurs serait d'autoriser l'émission de billets *Post*, payables au au après la cessation de la guerre. Nous pourrions alors étendre notre circulation d'un million environ, ce qui nous mettrait au pair avec nos espèces.

"Un autre moyen de soulager les planteurs consisterait seuls, dans mon opinion, que l'Etat adoptât l'émission d'obligations à 6 0/0, payables dans dix ans, avec le privilège pour les acheteurs de les échanger pour des billets de 50 et de $100, portant 5 0/0 d'intérêt, et qui seront remboursables au bout de trois ans au [illegible] options originelles à 6 0/0. Non seulement l'Etat obtiendrait ainsi moins d'intérêt sur l'argent dont il a besoin, mais les banques prêtant à l'Etat pourraient immédiatement rendre des possibles pour d'autres objets le montant prêté, en donnant en échange aux petits billets."

Les banques à charte nous paraissent ne pas tenir compte d'une chose, c'est qu'actuellement elles sont dispensées de payer en espèces, et, comme le jour où les paiements en espèces seraient rétablis, elles n'auraient pas à craindre de panique, car ce serait le signe que la confiance est rétablie, il nous semble qu'elles pourraient se relâcher de leur prudence habituelle et étendre leur circulation sans s'arrêter à des craintes quelque peu chimériques."

Si le bill du sénat passe à la chambre, comme cela est probable, et qu'à ce bill on en ajoute un autre relatif au privilège à accorder aux détenteurs de billets souscrits pour provisions, nous croyons que le but sera atteint et que les planteurs obtiendront des facilités suffisantes pour pouvoir patienter jusqu'à des temps meilleurs.

## Par le Telegraphe.

DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE.

(DEPECHES DE NUIT.)

*De Richmond.*

*Congrès.*

Richmond, 23 déc—Le Congrès a passé samedi dernier, un acte autorisant le Kentucky à avoir douze représentants à la Chambre du Congrès.

On a adopté aujourd'hui plusieurs résolutions, dont la troisième est ainsi conçue: "Résolu qu'il ne devra être fait aucun traité de paix avec les Etats Unis, sans qu'il y soit stipulé que le Maryland aura le droit de faire partie de la Confédération du Sud.

**Prise de Drancsville par les Confédérés.**

*Fuite des Fédéraux.*

Centreville, 23 déc—Nous avons pris Drancsville occupé vendredi par l'ennemi. Les Fédéraux ont quitté leurs tentes et leurs hutes en flammes.

Nous avons eu vendredi 50 hommes tués, 130 blessés et 40 manquants. La perte de l'ennemi a été au moins égale.

*De Richmond.*

*Détail de l'escarmouche à Drancsville.*

Richmond, 23 déc—La dépêche publiée dans mon détail'a complété par l'engagement près Drancsville, dont voici un résumé: Un convoi de fourrageurs a été envoyé en avant par le général Stuart, consistant en environ 200 wagons, escortés par le 1er régiment de la Virginie, le 9e de la Caroline du Sud, le 10e de l'Alabama, le 1er du Kentucky et le Sumter d'Artillerie Légère, aussi du détachement de la cavalerie de Rains et de Bradford, formant en tout environ 700 hommes. Quand les Confédérés approchèrent de Drancsville, ils trouvèrent les Yankees préparés à les recevoir, et pendant l'escarmouche le 1er du Kentucky a fait le tour de la Caroline du Sud, et la Caroline Caroline. Après un engagement général, la bataille a cessé, et on a été retiré en bon ordre des deux côtés. Le colonel Tom Taylor était allé personnellement en reconnaissance, lorsqu'il en fut soudainement informé par la cavalerie ennemie, mais il parvint à se dérober à leurs yeux et se tint caché jusqu'à la nuit, et réussit ensuite à échapper et à rejoindre son régiment. Il a seulement reçu une blessure à la main. Parmi les Alabamiens blessés se trouvent le lieutenant colonel J. B. Martin, le colonel Forney, le lieutenant Crock, le lieutenant Hoy, le Perry, lieutenant Hamlin, capitaine Forney.

Kentuckiens tués—John M. Johnson, caporal. Blessés—Desbo, capitaine; Watt, caporal, J. W. Brown, W. B. Fishback, F. G. Alexander, John Mallin, John T. Barbo, J. N. Brown, Wm H. Phelps, A. J. Thompson, J. Cummings, Geo. Simms, Geo. Stump, C. H Steiner, W. L. Ashberry, J. N. Laing, W. Stump, caporal Turner, soldat Smith, Noah J. Parsons, Jas. Barham, W. Nelson, J. B. West, R. W. Leonard. Manquants—H. C. Kennedo, Long, caporal, C. Canire, Q. Parker, D. caporal, Hughes, Carr, W. Nelson, J. A. Barnett.

Un grand nombre de blessés ne figurent pas sur la liste ci-dessus, à cause de la précipitation avec laquelle elle a été faite, et omis parce que leurs blessures sont légères.

Les Fédéraux avaient en certainement vent de l'approche de nos troupes et s'étaient préparés à les recevoir. Néanmoins, leur perte a été au moins égale à la notre. Des renforts ont été envoyés au général Stuart, qui tient en ce moment le champ de bataille. On ne connaît pas le résultat final de l'engagement.

*De Richmond.*

**Destruction des communications entre Washington et les mines de charbon.**

Richmond, 23 — Le *Republican*, de Lynchburg, renferme une lettre particulière constatant que le général Jackson, avec la brigade d'Ewell, est parti de Washington le 16 courant, et qu'en arrivant au Potomac, a détruit l'écluse No 5 qui alimente le Canal de Chesapeake et d'Ohio. Par la destruction de cette magnifique écluse, la communication par eau est détruite entre Washington et les mines de charbon du Maryland.

*De Nashville.*

Nashville, 23—Rien d'intéressant de Bowling Green. Il est question d'une marche des Fédéraux sur Glascow, mais ce bruit est considéré comme étant sans fondement. Le blé vaut vendu ici aujourd'hui à 25 pour cent de prime, et a conséquemment baissé de 15 pour cent.

CORSAIRES MEXICAINS—Une dépêche de New York du 13 porte:

On dit qu'il y a ici un certain nombre de lettres de marque délivrées par le gouvernement mexicain, dans le but de porter atteinte au commerce de l'Angleterre, de la France et de l'Espagne, et que des navires sont équipés ici pour les corsaires mexicains en vertu du même droit que le *Nashville* s'équipe à Southampton. Les navires porteront le pavillon mexicain et les officiers auront des commissions de la marine régulière, ce qui leur permettra de mener leurs prises dans les ports neutres.

LES UNIONISTES DU TENNESSEE—A la session de la cour des commissaires des Etats Confédérés à Knoxville, quatorze citoyens se sont présentés eux-mêmes pour prêter serment d'allégeance au gouvernement. Parmi eux on signale Alfred Cross, ex-greffier de la cour du comté Anderson et le colonel Whitson, ex maître de poste à Clinton. Beaucoup d'autres unionistes ont déclaré que, si le gouvernement du Nord voulait mettre en vigueur les doctrines abolitionistes de Hale, Sumner, Greely et du vieux Brown, on les trouverait au premier rang pour défendre le Sud.

AFFAIRES A PENSACOLE.—Les troupes du général Bragg qui n'étaient engagées que pour un an, répondent à l'appel qui leur a été adressé en signant de nouveaux engagements. De nouvelles élections d'officiers ont eu lieu dans les compagnies désorganisées.

La flotte fédérale le 18, se composait de la frégate *Niagara*, d'un steamer qu'on suppose être le *Baltic*, d'une canonnière et de quelques petits batiments à voile.

L'*Observer* du 19, dit qu'un grand navire de guerre français est en vue dans la rade.

DISSENSIONS ET MALADIES CHEZ LES YANKEES—Nous avons appris, dit le *Memphis Avalanche*, que la division règne chez les Fédéraux par suite des différences d'opinion politique entre les officiers et les soldats. A Cairo et à Paducah on dit qu'une grande partie des troupes condamnent sévèrement le projet d'émancipation des nègres et que la discorde est arrivée au point de mécontenter plusieurs régiments—un grand nombre d'officiers et de soldats ont pudiant l'idée qu'ils combattent pour abolir l'esclavage. Les généraux Halleck et Siegel étaient à Cairo le 16.

Les soldats fédéraux sont décimés par les maladies et le climat du Sud ne paraît pas leur convenir. Nous tirons dans l'*Evansville Journal*

Le 18e régiment est parti de l'Etat de l'Indiana avec 1,067 hommes; aujourd'hui 550 à peine répondent à l'appel, et la moyenne est la même dans les autres régiments. Le 8e est venu à la parade l'autre jour avec un nombre d'hommes qui ne formeraient pas plus de trois compagnies complètes. Une lettre de Crab Orchard dit en parlant du 35e de l'Indiana: Le régiment a un lieu à l'hôpital, au lieu aux en moment le champ de bataille. On ne connaît pas le résultat final de l'engagement.

*De Richmond.*

**Destruction des communications entre Washington et les mines de charbon.**

Richmond, 23 — Le *Republican*, de Lynchburg, renferme une lettre particulière constatant que le général Jackson, avec la brigade d'Ewell, est parti de Washington le 16 courant, et qu'en arrivant au Potomac, a détruit l'écluse No 5 qui alimente le Canal de Chesapeake et d'Ohio. Par la destruction de cette magnifique écluse, la communication par eau est détruite entre Washington et les mines de charbon du Maryland.

*De Nashville.*

Nashville, 23—Rien d'intéressant de Bowling Green. Il est question d'une marche des Fédéraux sur Glascow, mais ce bruit est considéré comme étant sans fondement. Le blé vaut vendu ici aujourd'hui à 25 pour cent de prime, et a conséquemment baissé de 15 pour cent.

CORSAIRES MEXICAINS—Une dépêche de New York du 13 porte:

On dit qu'il y a ici un certain nombre de lettres de marque délivrées par le gouvernement mexicain, dans le but de porter atteinte au commerce de l'Angleterre, de la France et de l'Espagne, et que des navires sont équipés ici pour les corsaires mexicains en vertu du même droit que le *Nashville* s'équipe à Southampton. Les navires porteront le pavillon mexicain et les officiers auront des commissions de la marine régulière, ce qui leur permettra de mener leurs prises dans les ports neutres.

LES UNIONISTES DU TENNESSEE—A la session de la cour des commissaires des Etats Confédérés à Knoxville, quatorze citoyens se sont présentés eux-mêmes pour prêter serment d'allégeance au gouvernement. Parmi eux on signale Alfred Cross, ex-greffier de la cour du comté Anderson et le colonel Whitson, ex maître de poste à Clinton. Beaucoup d'autres unionistes ont déclaré que, si le gouvernement du Nord voulait mettre en vigueur les doctrines abolitionistes de Hale, Sumner, Greely et du vieux Brown, on les trouverait au premier rang pour défendre le Sud.

AFFAIRES A PENSACOLE.—Les troupes du général Bragg qui n'étaient engagées que pour un an, répondent à l'appel qui leur a été adressé en signant de nouveaux engagements. De nouvelles élections d'officiers ont eu lieu dans les compagnies désorganisées.

La flotte fédérale le 18, se composait de la frégate *Niagara*, d'un steamer qu'on suppose être le *Baltic*, d'une canonnière et de quelques petits batiments à voile.

L'*Observer* du 19, dit qu'un grand navire de guerre français est en vue dans la rade.

## FEUILLETON.

### LA FILLE DE SATAN.

Au milieu, régnait une pelouse semée de massifs de rosiers de l'arrière maison sur ses bords Et au centre du tapis vert s'élevait une maison rustique, construite de trons d'arbres et d'argile. C'était ce que Dominique regardait.

La toiture, avancée en auvent, répandait l'ombre sur les murs chaude. Les mousses en couvraient le sommet, le lierre en chargeait les parois. C'était un asile de méditation pur le jour recueilli et le silence qui y régnait, une demeure de tristesse par les sombres draperies qui l'enveloppaient.

Dans l'atmosphère d'automne où elle baignait, tintinnent les sons atténués de la cloche du monastère. Par instants les pigeons ramiers ayaient l'espace de leurs ailes blanches.

Dominique sentait vouin fuir là sa vie.

A l'heure où les frères lui permettaient de se lever, assis dans un fauteuil devant sa fenêtre, ses yeux cherchèrent encore la pelouse.

La maison rustique n'était plus.

Dominique se souvint alors que, le soir où il était tombé assassiné, lorsque quelques moments auparavant il parcourait la campagne, il avait beaucoup remarqué un petit logis construit en bois frais, et qui ressemblait à ce qui dans le voisinage de l'enclos de la Visitation.

Ce qu'il venait de voir sur le tapis du jardin n'en était que le mirage.

Alors, Dominique pourrait réaliser son désir, acheter cet humble réduit voisin de la Visitation et y aller mourir.

Lorsque Lucia, l'éternel amour de sa vie, était perdue pour lui, il trouvait, à le seul lieu qui pût encore l'unir à elle. Cette cloche qui résonnait la, tout à l'heure, serait celle de la Visitation, à la voix de laquelle il verrait en fille passer dans le cloître, il pourrait suivre chaque occupation, chaque mouvement de sa journée. Avec ces ramiers qui s'élèveraient des cours du couvent, il verrait autant que possible ce qui habitait près d'elle, ce qu'il y avait d'êtres libres et aimés dans ce séjourne.

Et la jalouse Dominique voulait désormais se livrer avant été choisie au moment où il se relevait du tombeau.

Maintenant il voulait de décider de la retraite où ses derniers jours s'écouleraient.

Au bout de six semaines, comme nous le disions, se trouvant rétabli, il se disposa à quitter le couvent des Cordeliers.

Il avait longtemps les sous nos ayant moines qui, sans le connaître, lui avaient prodigué des soins assidus: l'hospitalité du moine était une vertu qui régnait au plus haut degré dans les anciens monastères. Au moment de sortir, l'hôte de la maison désira encore une robe nouvelle pour s'en envelopper, et la robe, le cordon, la chaussure, lui furent cordialement octroyés.

Le premier soin de Dominique fut d'aller chercher le petit logis vu le mois, qui pour lui se trouvait enclavé par le prolongé de la Visitation, d'en faire l'acquisition et de s'y renfermer.

Cet homme aventureux, après avoir fait la longue expérience des arts et métiers, après avoir été artisan, moine de Saint Claude, bandit, écrivain, grand seigneur, avait pu se convaincre que la sagesse véritable était dans l'activité.

Il jugeait que son élévation comme son décadence étaient incontestables, que s'il y avait des maux à subir, ils étaient comme ceux de l'amour, qu'on préfère à son absence.

Et s'étant à écrire de nouveaux livres que Dominique, mort au monde, allait passer le temps qui lui restait à vivre sur la terre. où l'on trouverait ces ouvrages après lui.

Avant cela, une seule chose lui restait à faire. Pendant sa convalescence au couvent, dès qu'il avait pu se lever, il s'était occupé d'écrire plusieurs lettres à l'étranger. Dans toutes il avait assigné pour la réponse qu'il attendait *le vingt novembre*.

Lorsque ce jour, peu de temps après, fut arrivé, Dominique, vers le soir, sortit de sa retraite des champs et rentra dans la ville.

Il portait toujours la robe monacale et le capuchon baissé, dans la résolution de dérober désormais son existence.

—On a voulu faire de moi un mort, disait-il, le monde me regarde déjà comme tel; il sera, j'en accepte le rôle.

Ainsi abrité, il pouvait tout voir sans être vu, et retrouvait les objets connus de lui avec cette douceur mélancolique qui inspire, au sortir de la tombe, le monde extérieur qu'on ne croyait plus revoir.

Au delà des ponts, l'un des aspects qui s'offrit à lui était surtout bien fait pour attacher ses regards.

Sur le quai de l'Ecole, il passait une longue file d'équipages, brillant des couleurs splendides des armoiries, de la livrée, flanqués de trompes, drapeaux et musique en tête.

Une noblesse étrangère, celle de l'ambassade d'Espagne. C'était le moment où le roi Ferdinand, lassé d'une telle dépense de sorbes intrigues en France sans bénéfice rappelait son ministre représentant. Et dans Balthasar de Zuniga partait, en emportant en croupe la reste des factions ennemies de Henri IV.

Dominique, du fond d'une porche où il s'était retiré, le regarda passer et se dit que, dans le même moment, les deux plus puissants conspirateurs qui depuis quelque temps eussent agité la France, sans avoir quitté la vie, étaient morts pour elle.

C'était vers l'hôtel de Montbarre qu'il se dirigeait.

Arrivé dans la rue des Fossés Saint Germain-l'Auxerrois, il regarda ce bâtiment de loin et le vit entièrement fermé.

Après la disparition du maître de cette demeure, l'autorité y avait fait mettre les scellés, en attendant les dispositions subséquentes qui devaient en faire passer la propriété à l'Etat, dans le cas où il ne se présenterait point d'héritiers.

C'était tout ce qu'il en fallait à Dominique; il se retira et alla attendre, en errant par la ville, le moment où il pourrait rentrer.

A onze heures, il revint devant l'hôtel.

Passant à terre au bonnet de moine, il en tira des crochets et de fortes tenailles. A l'aide de ces instruments et de sa force musculaire, il fit sauter les ferrures du portail et entra, en repoussant seulement les battants sur son pas.

L'hôtel était entièrement désert et obscur. Dominique monta ce grand escalier et souvent en dix année foulé par ses pas. Au dessus, les portes de l'appartement n'étaient pas fermées, il poussa le battant de celle du principal salon et y pénétra.

Combien tout était déjà changé!

Les pâles lueurs d'une nuit d'automne pénétraient dans l'intérieur sans l'éclairer et en blanchissant seulement les ombres; mais les yeux de Dominique, qui connaissaient si bien tous les objets, les distinguaient à leur perception la plus vague.

Les fenêtres aux vitraux une verraient le ciel des lances nappes blanchâtres, les tapisseries, les dorures, déjà couvertes de poussière, semblaient flétries et usées; les plâtres ornoyés d'ornements, les décorations monumentales, ne paraissaient avoir tant de grandeur que pour montrer plus de tristesse.

La porte de la chambre voisine, ouverte, laissait apercevoir cette ancienne couche qui rappelait toujours le mort du prince de l'Eglise suprême. Dans l'étendue décrolée des rideaux, sur les beaux arbres du jardin avaient pris, à l'*obscurcissement*, la sombre teinte de l'arbre frais à par la tombe.

Parmi les nombreux ornements du commerce sur la vente à l'enchère par Gerhard Tapin, d'ont-de-fraîcheur, deux bougies et trois bancs, sonnaient, à qui sera mieux apprécié à la hausse, au magasin du 95, rue Vieille Levée.

☞ Nous appelons l'attention du commerce sur la vente à l'enchère par Gerhard Tapin, d'ont-de-fraîcheur, deux bougies et trois bancs, sonnaient, à qui sera mieux apprécié à la hausse, au magasin du 95, rue Vieille Levée.

**CHRONIQUE LOCALE.**

**Bataillon des Volontaires Français indépendants.**—Nous reproduisons ici le discours, prononcé, dimanche dernier, au Bataillon des Volontaires Français indépendants, par le marraine du drapeau.

*Mesdames,*

Ce sont avec un juste orgueil que je vous offre, au nom des Dames du faubourg Tremé en drapeau qui est pour mes yeux l'image de la patrie absente et l'emblème de l'honneur français. Je suis persuadée, comme mes compagnes, que vous le peut le confier au meilleurs bataillon, parce que vous, il restera toujours pur de toute souillure. Parmi les milliers de la Nouvelle Orléans, notre corps représente d'une manière toute spéciale notre faubourg. Mes compagnes et moi nous avons voulu vous prouver que nous en sommes heureuses et fières, en vous livrant cet étendard aux glorieuses couleurs, nous nous confions en même temps immuables, avec une parfaite assurance à votre bonneur et à votre courage.

A ce discours le commandant du bataillon a répondu en ces termes:

Mesdames,

Je suis sûr ravie en mon nom personnel, et au nom de tout ce corps qui m'a nommé son chef, du magnifique présent que vous venez de nous faire, et de la noble sollicitude que vous venez d'exprimer en ce moment. Tous tant que nous sommes nous nous efforcerons de vous en montrer dignes. Le bonheur que vous avez fait un touchant appel, aucun de nous n'aura jamais y manquer. Cette douce confiance que vous nous témoignez, nous nous la justifierons au moment du danger, et le Faubourg Tremé saura, pas, j'en para à ne rejoindre que avec ce drapeau, tout patriotisme qui s'est avec compté sur le secours de nos bras.

Quant à ce drapeau que nous recevons avec orgueil de vos mains, il ira rester dans le corps des Volontaires: le Indépendants le gage amoré de l'union, de la concorde et de la bonne disposition. Ici ce qui vous regardent, il nous suit décidemment à vous par les mots de l'amitié et de la reconnaissance; et il nous impose envers vous et envers la ville des derniers sauvages, j'ose dire le terment sérieux, le mot le fait le plus jamais dans l'avenir

Nouvelle-Orléans, 22 décembre 1861.

E. BROONIET,
Commandant des Volontaires Français Indépendants.

Après la bénédiction du drapeau, il a été fait une quête parmi les volontaires. Cette quête a produit la somme de 47 piastres et 50 sous. Cette quête a été faite au bénéfice des incendiés de Charleston.

**Les Long Rifles.**—Il vient de se former, dans le Troisième District, une compagnie qui a pris le nom de Long Rifles. A une assemblée générale, les officiers dont les noms suivent ont été élus—

Capitaine—J. Marcou,
1er lieutenant—P. L. Maillous,
2d do —J. Boigs,
3d do jr.—Wm Carr,
Porte drapeau—G. Habgin,
1er sergent—C. Weche,
2e do C. Carriger,
3e do E. C. Pagy,
4e do A. Dunding,
1er caporal—E. Sibrat,
2e do J. Carrigan,
3e do Wm Jackson,
4e do Jas Farmer.

**Première Crème**—Le ministère public a demandé et obtenu le mise en liberté de Martin et de Sarah Cohen, qu'il n'a point trouvé lieu à poursuivre.

M. A. S. Withers, accusé du meurtre de Dr Francis W. Mather, son beau fils, a été jugé hier. L'Etat était représenté par MM. Bonneau et Reynolds; MM. Soulé, Hunt et Field étaient chargés de la défense. Le dernier témoin n'a été entendu qu'à trois heures, et le jugement n'a pas été rendu qu'à cinq heures et le reprise son siège.

**Paragraphes.**—James Cogen, fils de Mme Cogen, domicilié dans la rue de la Vieille-Levée, est accusé de s'être volé, la nuit et d'avoir subtiliser plusieurs de la poche de son père.

—Gregoire Thereson, qu'un affidavit accusait d'avoir donné un billet faux de deux piastres à Gayetano Grediga, a été acquitté hier par le recorder Chastinet.


REGIMENT DES GARDES D'ORLEANS.—Nouvelle Orléans, le 24 décembre 1861.—Ordre de service No. 17.—Jusqu'à nouvel ordre les exercices auront lieu:

ECOLE DE BATAILLON:

Le JEUDI, à trois heures P. M.

ECOLE DE PELOTON:

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1re Compagnie, | le LUNDI, | de 4 à 7 heures P. M. |
| 2me " | le MARDI | |
| 3me " | le MERCREDI, | |
| 4me " | le VENDREDI, | |
| 5me " | le SAMEDI, | |
| 7me " | le DIMANCHE, à 9 heures. | |

RENDEZ-VOUS A LA CASERNE.

Pour les Ordres de l'Esplanade, à la salle de l'Etoile Polaire, le LUNDI, de 4 à 7 heures P. M.

Les jours réservés étant mis sont obligatoires.

Le adjudant-major du Régiment et les capitaines des Compagnies feront exécuter strictement le présent ordre. Lorsque le Quidon du Régiment sera arboré à l'Arsenal, soit de jour soit de nuit, les Gardes d'Orléans seront requis de se rendre immédiatement à leur Caserne en uniforme et avec leurs armes.

C. MARIEU, Lieut. Colonel Commandant.
E. PUECH, Adjudant Major. 24 déc—2T

*Quartier Général des volontaires d'Orléans.*—Ordre spécial.—Tous les membres sont tenus de se rendre à l'assemblée générale, qui aura lieu après Pâques ce soir, mardi, 24 courant.

Par ordre du capitaine,
24 déc. L. GAUCHET, sergt-major

*LEGION FRANÇAISE.*—Septième compagnie.—En conséquence du changement survenu dans la Légion, les exercices auront lieu dorénavant le dimanche.

Les membres sont prévenus que l'école de peloton aura lieu le JEUDI de chaque semaine, au lieu de mardi. L'appel aura lieu à la caserne, rue Pydras, No 181. La plus grande ponctualité est requise.

Par ordre du capitaine,
24 déc—1T JN FORGUE, sergent-major.

*Légion Française*—3e Compagnie—A une assemblée qui a eu lieu hier soir, après l'école de bataillon, la 3me compagnie a choisi le citoyen

Garde Française.—Jeune Compagnie—Réunion ce soir à 8 heures précises, au No. 130, rue du Canal entre Bourbon et Royale, pour l'élection des sous-officiers, qui aura lieu. Des détails seront donnés de l'adoption du projet de règlement.

P. O. BARRIERE,
24 déc—1 Capitaine 3ème compagnie.

Garde Française.—Les membres composant la Garde Française sont prévenus que la Compagnie

Garde Française.—Quatrième compagnie—Réunion ce soir, à 8 heures, au No. 130, rue du Canal, pour l'élection des sous-officiers et caporaux, suivant le nouveau règlement. Habit civil.

F. LARUE, capitaine.

Grand Français.—Cinquième compagnie—La compagnie se réunira ce soir, à 8 heures, au No. 130, rue du Canal.

E. MANINT.

*Régiment des Volontaires Français.*—Deux compagnies.

Les officiers et membres de la compagnie des Pompiers No 21, et le Département des Pompiers en général, sont priés d'assister aux funérailles de Wm Kirk Barrett KENNEDY, fils de Virginie. L'enterrement aura lieu aujourd'hui (mardi) 24 décembre 1861, à 3 heures précises. Le convoi partira de l'encognure des rues Claiborne et St Pierre.

VOR. HEBERT, secrétaire.

Décédé, le 16 décembre courant, près Richmond, en Virginie, à l'age de 31 ans, le lieutenant Leon C. LE TELLIER des sous-ves de la Louisiane.

**On désire acheter DES BONS LIVRES ET DES DICTIONNAIRES** *Français et Espagnol*, Chez M. BREETE, 13, rue St Charles.

**ON DEMANDE UNE BONNE CUISINIERE.** *CHEZ M. BREETE.* 13, rue St Charles.

**Banque de l'Etat de la Louisiane.** Nouvelle Orléans, 24 décembre 1861. CETTE Banque sera fermée le 25 de courant, le 1er et le 2 janvier prochain. Les billets et les bons à demandé ces jours-là devront être payés la veille. L. BERNARD Caissier.

**Banque de l'Union de la Louisiane.** Nouvelle Orléans 24 décembre 1861. CETTE Banque sera fermée le jour de Noël, le 1er et le 2 janvier prochain. C. A. FRERET, Caissier.

**Banque des Citoyens de la Louisiane.** Nouvelle Orléans, 24 décembre 1861. CETTE Banque sera fermée le jour de Noël, le 1er et le 2 janvier prochain. E. ROUSSEAU, Caissier.

**Banque de la Louisiane.** Nouvelle Orléans, 24 décembre 1861. CETTE Banque sera fermée mercredi 25 de courant (jour de Noël), le 1er et le 2 janvier prochain. AUG. MONTREUIL, Caissier.

**Banque du Canal de la Nile-Orléans** Nile-Orléans, 24 décembre 1861. AUJOURD'HUI, à une assemblée des Directeurs, il a été décidé un dividende semi-annuel de CINQ PARTIES PAR ACTION, lequel sera payé au actionnaires, au bureau de la Compagnie, dans cette ville, à partir du premier lundi de janvier prochain. A. H. ZERNICH, caissier.

**DEMANDE D'INSTITUTRICE.** On demande une Française recommandée, pour aller dans une famille honorable de la paroisse Ste-Marie (Attakapas) pour enseigner à de jeunes enfants les élémens de la langue française, de l'Arithmétique et de la Religion. C. J. MAURICE, Bureau Français, au 43 Chartres et 8 Philippe.

N.-B.—M. Maurice, a l'honneur de rappeler que depuis le 1er novembre dernier, il a transféré son office de la rue Ste-Anne à l'encognure des rues Chartres et St-Philippe. 24 déc—3t

**On désire acheter** UNE nécresse de 12 à 14 ans. Il faut qu'elle soit bien propre et garantie sans tous les vices rédhibitoires. S'adresser dans la rue de Chartres No 41, de 9 heures du matin à 2 heures de l'après-midi. 24—3t

**Ouvrières Modistes.** ON demande immédiatement de bonnes OUVRIERES MODISTES. S'adresser à Mme LOQUET, 24 déc—1T No 24 Royale.

**NOURRICE.** UNE bonne nourrice française et sans enfant, désirerait trouver un nourrisson. S'adresser pour renseignements, rue Royale, 165. 24 déc—4

**Dépôt du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.** Nouvelle Orléans, 24 décembre 1861. PAR suite de la grande quantité de fret du Gouvernement, il n'est pas possible pour le moment de recevoir de fret avant vendredi prochain. Il ne sera reçu, vendredi 27, du fret que pour les points situés entre Jackson et celui du Mississippi Central. Le fret pour les points situés ailleurs que sur ces deux lignes ne sera pas reçu avant nouvel ordre.

F. S. WILLIAMS, Surintendant général.
24 déc—3

**Compagnie des Chemins de Fer de la Ville.** Nile-Orléans, 23 déc. 1861. LE 16 du courant, a une élection de douze Directeurs de cette compagnie, pour l'année, les Directeurs